

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

PRESENTS : PATTINGRE Alain, MICHE Patrick, GUIGON Delphine, BARDOUX Gérard, CADET Philippe, DUBOIS Philippe, GALATOIRE Jocelyne, GANDELIN Loïc, JACQUES Marielle, MELOT Pierre, PEYFORT Jean-Christophe.

ABSENTS EXCUSES : FOURNOT Philippe, COLOMER Patrick
Philippe FOURNOT donne pouvoir Alain PATTINGRE
Patrick COLOMER donne pouvoir à Gérard BARDOUX
M. Philippe CADET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité.

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le compte administratif 2008 présente les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement : 389 201.02	Dépenses d'Investissement : 495 840.04
Recettes de Fonctionnement : 433 998.93	Recettes d'Investissement : 398 492.21

Résultat de clôture :	Excédent de fonctionnement :	44 797.91
	Déficit d'investissement :	97 374.83
	Déficit de clôture :	52 549.92

Monsieur le Maire quitte l'assemblée délibérative, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2008.

2- COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur Municipal concordant avec le Compte Administratif de la commune.

3- AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 44 797.91 € au compte 1068.

4- VOTE DES TROIS TAXES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taxes actuelles à savoir :
Taxe d'habitation : 10.42 % Taxe Foncière (TH) : 16.50 % Taxe Foncière (non bâtie) : 29.32 %

5- BUDGET PRIMITIF 2009

Les prévisions budgétaires pour l'année 2009 s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 446 838

INVESTISSEMENT : 448 844

6- SIDEC : Approbation des nouveaux statuts

La lecture est faite aux élus du projet de modification des statuts du SIDEC. Cette évolution permettra :

- d'intégrer au maximum les activités du SIDEC avec les EPCI dans le cadre de relation entre adhérents (SIG, informatique de gestion,) ;
- de respecter la nécessité pour le SIDEC, comme pour tout autre syndicat mixte, de conserver une proportion majoritaire d'activités pour le compte de collectivités adhérentes ;
- une clarification et mise en cohérence des statuts avec les activités actuelles du SIDEC et les nouvelles compétences qu'il développe.

Le Conseil Municipal, approuve le texte des nouveaux statuts du SIDEC.

7- SIDEC : Adhésion au service mutualisé lié à l'informatique des Gestion (IDG) du SIDEC

La Conseil Municipal accepte l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant le service mutualisé d'aide à l'Informatique De Gestion (IDG) avec le logiciel WMAGNUS et approuve les conditions financières.

8- CREATION DU SITE INTERNET

Monsieur le Maire fait le résumé de toutes les démarches effectuées ainsi que du travail déjà fournis à l'élaboration d'un site internet. Le Conseil Municipal, après débat décide l'ouverture d'un site INTERNET ; désigne Monsieur le Maire comme Directeur de Publication ; choisit le nom de Domaine comme suit : **COURLANS.FR** ; choisit l'hébergement du site chez l'organisme OVH ; autorise Monsieur le Maire à signer tous documents avec l'auteur du site pour la cession des droits au profit de la collectivité.

9- PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR COURLANS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Courlans proposé par la société EDF EN France. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour que la société EDF EN France étudie sur l'ensemble du territoire de la commune, la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque.

10- MAINTIEN DE L'ECOLE DE SAINT DIDIER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 25 mars 2009 de Monsieur ROCHET Roland, Maire de Saint Didier au sujet de la fermeture éventuelle de leur école. Après débat, le Conseil Municipal décide de soutenir la commune de SAINT DIDIER dans toutes ses démarches pour sauver son école, dit qu'une école en milieu rural est un atout indéniable pour le maintien social entre ses habitants.

11- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un bref compte rendu des différentes réunions concernant le projet de LGV. Les responsables de RFF vont prochainement rencontrés les élus pour leurs présenter les différents projets.

Le Secrétaire de Séance,
Philippe CADET

Le Maire,
Alain PATTINGRE